

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 25 AVRIL 2007**

La séance est ouverte à^{10h35} sous la présidence de M.....^{GUY PAQUOT}.....

qui désigne M. ^{Bruno SPILLIAERT}..... pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M.^{André NAGELMACHERS}.....

et M.^{Paul WAUCQUEZ}..... pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 30 mars 2007,
- du Tijd du 30 mars 2007 et
- de l'Echo du 30 mars 2007,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

.....⁶⁹..... actionnaires présents ou représentés ont déposé⁸⁶¹⁵²⁷..... parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2006.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2006
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2006
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire

6. Mandats statutaires:

- démission à acter, en date du 5 décembre 2006, de Monsieur Richard Dawids en qualité d'administrateur
- nomination pour une période de 6 ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 524 du Code des Sociétés, de Monsieur Michel Delloye
- nomination pour une période de 3 ans, en qualité de commissaire, de la SC sfd SCRL DELOITTE Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys, en remplacement du mandat venu à échéance de la s.c. Deschamps, Godefroid, Verset & C° sprl, représentée par André Deschamps et fixation des émoluments annuels à Eur 20.000.

7. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 6 de l'ordre du jour.

Le Président acte les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice 2006 se terminent par un bénéfice statutaire de Eur 35.650.183,10.

En tenant compte du bénéfice reporté de Eur 94.760.759,72 le bénéfice répartissable s'élève à Eur 130.410.942,82.

L'Assemblée approuve par:

861526 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 1 ABSTENTIONS

les comptes annuels de l'exercice 2006 et l'affectation du bénéfice répartissable comme suit:

- à la réserve légale	Eur	280.948,40
- à la distribution d'un dividende brut de Eur 8,80 par titre	Eur	13.409.519,20
- aux tantièmes des administrateurs	Eur	635.187,75
- au report à nouveau le solde de	Eur	116.085.287,47

4ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs

L'Assemblée donne DECHARGE aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 par:

861526 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 1 ABSTENTIONS

3 5ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire

L'Assemblée donne DECHARGE au Commissaire de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 par:

861 526 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 1 ABSTENTIONS

6ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

6.1. L'Assemblée acte la démission de son mandat d'administrateur, en date du 5 décembre 2006, pour raison personnelle de Monsieur Richard Dawids.

6.2. L'Assemblée nomme par:

4 831 526 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 30 001 ABSTENTIONS

Monsieur Michel Delloye en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 524 du Code des sociétés, pour un terme de 6 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

6.3. L'Assemblée acte la fin du mandat du commissaire s.c. Deschamps, Godefroid, Verset & C° sprl, représentée par André Deschamps.

5 L'Assemblée nomme par:

861 526 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 1 ABSTENTIONS

Deschamps

Deloitte Réviseur d'entreprises sc sfid scrl, représentée par ✓ Michel Denayer et Eric Nys en qualité de commissaire, pour un terme de 3 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010 et fixe les émoluments annuels à EUR 20.000 hors TVA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 35

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

The block contains three handwritten signatures. The first signature is on the line for 'Le Président'. The second signature is on the line for 'Le Secrétaire'. The third signature is on the line for 'Les Scrutateurs'. The signature for 'Les Actionnaires' is not present.